

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS<sup>(1)</sup>

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.)

**Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.**

Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, etc.)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte SMS	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit :	
- carte de paiement internationale à débit immédiat : carte Visa Classic ou Visa Classic Agir	42 € par an
- carte de paiement internationale à débit différé : carte Visa Classic ou Visa Classic Agir	42 € par an
- carte de paiement à autorisation systématique : carte Visa Electron ou Visa Electron Agir	35 € par an
Retrait d'espèces* (cas de retrait en euros dans la zone euro au distributeur automatique d'un autre établissement, hors Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire, avec une carte de paiement internationale)	1 €/retrait (à partir du 5e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assurance Sécurival)	26 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	3,80 € par virement
• par Internet <sup>(2)</sup>	gratuit
Prélèvement :	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	4 € par opération avec un plafond de 40 € par mois

Pour plus de clarté, les modifications de tarif en 2019 sont marquées en violet.

(1) Les établissements de crédit et les établissements de paiement se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(2) Pour des raisons de sécurité, les ordres de virement effectués par Internet sont admis dans la limite des plafonds par opération et par jour dont l'abonné peut prendre connaissance auprès de son agence.

Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif.

Ces tarifs sont indiqués en euros au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et applicables sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires, et sont exprimés avec taxes incluses lorsque celles-ci sont dues. La majorité de ces commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date d'opération (TVA au taux de 20%, taux en vigueur au 01/01/2019). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Toute modification de tarifs à l'initiative de la banque fera l'objet d'une information préalable 2 mois avant la date de mise en application. Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de la dite mesure.

Crédit Coopératif Société anonyme de Banque Populaire à capital variable 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex - RCS Nanterre 349 974 931 01213 - APE 6419 Z - Courtier en assurances Orias 07 005 463.